

GÉOMÈTRE

ORDRE DES GEOMETRES-EXPERTS

DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES



PROCES-VERBAL DE BORNAGE

Commune : LUZ ST SAUVEUR
Archives Géomètre : 5689

Entre les soussignés :

- **M. BOURGUINE Raymond**

Propriétaire à **LUZ St SAUVEUR** au lieu-dit "Liberets"
de la parcelle cadastrée sous le N° **44 de la Section AH du cadastre remanié** (anciennement N° 1486 de la section A1)

- **M. HAURINE Pierre**

Propriétaire à **LUZ St SAUVEUR** au lieu-dit "Liberets"
des parcelles cadastrées sous les Nos **42 et 43 de la Section AH du cadastre remanié** (anciennement Nos 1485 et 1487 de la section A1)

AD

H.P

B-R

B.H.

Les soussignés ont convenu d'un commun accord de procéder au bornage amiable des parcelles contiguës et conformément à l'article 646 du Code Civil.

Après examen des titres de propriété et des lieux, les parties sont d'accord pour définir et matérialiser les limites comme suit et conformément au plan ci-après.

**LIMITE ENTRE LES PARCELLES 44 D'UNE PART
ET 42 ET 43 D'AUTRE PART**

Elle figure au plan ci-après par la ligne brisée : **5 - 6 - 10 - 1 - 36 - 24.**

Le point 5 est l'angle Sud-Est de la parcelle N° 40 (anciennement N° 1484).

Ce point est l'angle d'une clôture.

Les points 6, 10 et 36 sont des bornes O.G.E.

Le point 1 est une borne ancienne.

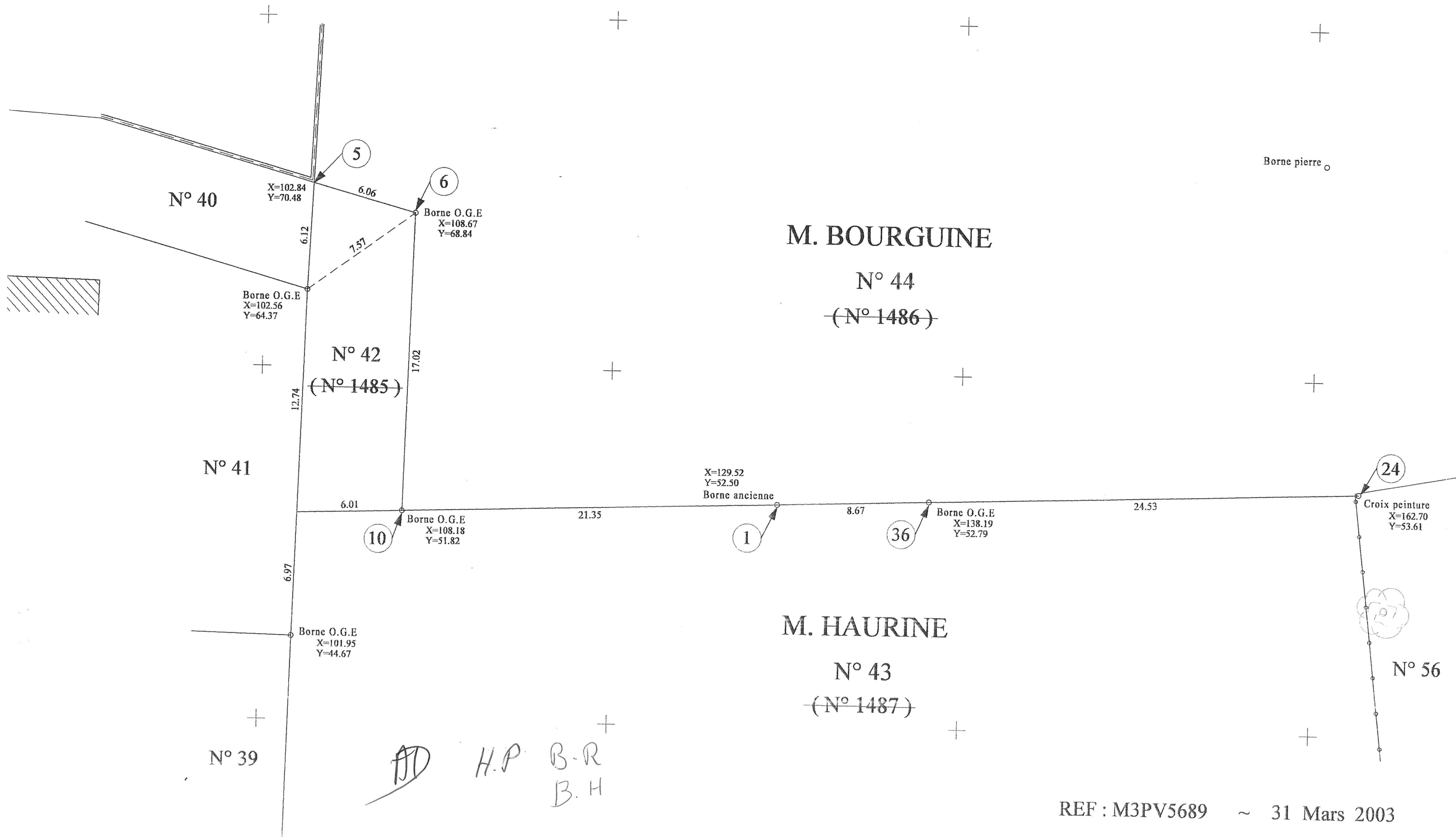
Le point 24 est une croix de peinture sur un caillou définissant l'alignement 36-24.

Tous les points ci-dessus énumérés ont été repérés dans un système de coordonnées local.

AD *H.P* *B.R*
B.H.

PLAN DE REPERAGE

ECHELLE 1 / 200



Les parties déclarent accepter les limites ci-dessus indiquées qu'elles considèrent comme définitives et s'engagent à les respecter. Elles s'engagent en outre à signer l'acte de dépôt du présent procès-verbal chez le Notaire qui en sera requis.

Le présent procès-verbal a été dressé en DEUX exemplaires dont un exemplaire sera conservé dans les archives du Géomètre-Expert soussigné.

Fait à LUZ St SAUVEUR
Le 31/03/2003

PROPRIETAIRE	SIGNATURE MENTION « LU ET ACCEPTE »
<p>- M. BOURGUINE Raymond</p> <p><i>M^{me} BOURGUINE Henriette H^{ve} LABIT</i></p>	<p><i>Lu et accepté</i> <i>Bourguine</i></p> <p><i>Lu et accepté</i> <i>J.P. Bourguine</i></p>
<p>- M. HAURINE Pierre</p>	<p><i>Lu et accepté</i> <i>Haurine</i></p>

LE GEOMETRE-EXPERT,

